



Bernard LOUP et Alain BOULANGER
Co-présidents du CPTG
Chez madame Cécile COQUEL
34 avenue Gambetta,
95800 Villiers le Bel
nonaeuropacity@gmail.com

Mme Claude BRÉVAN
CNDP
CPDP EuropaCity
244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

A Villiers-le-Bel le 8 avril 2016

Madame la Présidente,

Le débat public sur le projet EuropaCity s'est officiellement ouvert le 17 mars.

Dès lors, le Collectif pour le triangle de Gonesse participe activement au débat.

Dans ce débat plusieurs arguments sont avancés de manière récurrente et répétée par le maître d'ouvrage mais nous ne disposons pas à ce stade des études permettant d'étayer les chiffres avancés.

Conformément à l'article R121-7 du code de l'environnement, nous sollicitons la CPDP afin qu'elle demande à la CNDP de décider des expertises complémentaires.

- Une étude indépendante sur le nombre d'emplois bruts et nets que pourrait créer le projet
- Une étude supplémentaire sur les émissions générales de polluants générés par le projet y compris les émissions liées au transport aérien des touristes dont EuropaCity est la destination et les flux de trafics liés à la réalisation de la gare du triangle de Gonesse (y compris les flux de transits)

En outre, pour la pleine information de tous, nous souhaiterions que soit mis à disposition du public:

- Les études sur la qualité des sols du triangle
- L'étude d'impact telle que transmise à l'autorité environnementale

Une étude indépendante sur le nombre d'emplois bruts et nets que pourrait créer le projet

L'EXTREME INDIGENCE DE L'ETUDE DU CABINET SEMAPHORES

L'étude du cabinet Sémaphores actuellement à disposition est très lacunaire et recèle beaucoup d'approximations.

➤ **Approximation dans la justification des emplois directs**

Nous contestons l'utilisation de la notion même de "création" d'emplois qui proviennent souvent d'entreprises déplacées, comme le montrent déjà les deux principales sociétés qui viennent de s'implanter sur Aérolians, l'une venant de Gonesse, l'autre d'Aubervilliers. Seuls devraient être pris en compte les **emplois nouveaux** réellement créés, mais il faudrait disposer d'études longitudinales effectuées a posteriori sur des sites comparables, comme par exemple EuroDisneyland.

Dès 2010 et les premières annonces du projet EuropaCity, le groupe Auchan communiquait sur la création de 20 000 emplois qui additionnait allègrement 10 000 emplois en phase de chantier et 10 000 en phase d'exploitation.

Sur la base du rapport du cabinet Sémaphores produit en 2011, Immochan a précisé le chiffre de 11 500 emplois après ouverture du centre. Soi-disant actualisé en 2015, ce nouveau rapport apparaît particulièrement indigent (17 pages utiles) et continue de créditer des emplois surestimés sans analyse ou méthodologie clairement étayée. Dans ces conditions, et au vu du contenu de ce document, il est inévitable de douter de son bien-fondé. Nous demandons que le rapport initial de 2011 soit aussi mis en ligne, car nous ne disposons que de totaux sans aucune information sur les calculs intermédiaires.

L'**emploi direct pour la phase de construction** serait calculé sur la base des dépenses d'investissements converties en productions des secteurs du bâtiment et des travaux publics, elles-mêmes converties en emplois à partir des ratios de l'enquête annuelle d'entreprise. Prendre une base macro-économique sans tenir compte du contexte local paraît particulièrement inapproprié dans un contexte de suréquipement du Grand Roissy qui peut faire craindre des métiers "en tension" obligeant à recruter largement en dehors du territoire de proximité.

On trouvera sur notre site www.nonaeuropacity.com à la rubrique "S'Informer" /Emploi le détail de nos critiques sur le rapport Sémaphores.

L'**emploi direct pour la phase d'exploitation** serait obtenu grâce à des ratios d'emplois à partir de surfaces d'exploitations équivalentes des différentes activités d'EuropaCity. Ces ratios auraient été obtenus auprès des professionnels des secteurs du tourisme et du commerce.

- *Aéroville* représente 1600 emplois (contre 2600 promis) pour 83 300 m² de surface commerciale et restaurants - appliqué au 250 000 m² de surface commerciale et restaurants d'EuropaCity, cela devrait correspondre à 4802 emplois
- *Disneyland* emploie 15 000 salariés sur 2 230 ha de surface de divertissements, restauration, commerces, appliqué aux 80 ha d'EuropaCity cela représenterait 538 emplois.

Bons joueurs, nous cumulons les deux chiffres et arrivons à peine à 5340 emplois. Nous attendons une justification des 11 780 emplois promis en phase d'exploitation, d'autant plus si l'on se projette dans la situation économique de crise, dans le développement du numérique et des gains de productivité prévisibles d'ici 10 ans.

➤ **Inconsistance des calculs d'emplois indirects et induits**

Nous ne nous appesantirons pas sur les études d'impact en matière d'emplois indirects et induits qui n'ont aucun fondement scientifique ou méthodologique.

➤ **Absence d'évaluation des emplois détruits**

Par ailleurs, le grand absent de cette étude est la mesure de l'emploi détruit et in fine le calcul de l'emploi net.

CAHIER DES CHARGES POUR UNE REELLE ETUDE SUR L'EMPLOI

Nous demandons la publication d'une étude indépendante sur les emplois bruts et nets que générerait le projet EuropaCity.

- Incluant la publication de chiffres d'emplois sur des chantiers similaires de construction de centres commerciaux, la part du personnel permanent amené par les grandes entreprises et des besoins en embauches complémentaires ;
- Précisant si les chiffres affichés constituent des postes ou des équivalents temps plein ? Et le cas échéant, calculer le nombre d'équivalents temps plein estimés ;
- Incluant une étude d'évolution du commerce de proximité sur les dix dernières années et l'impact de l'ouverture des différents centres commerciaux du secteur sur les commerces de centre-ville des 30 communes du grand Roissy ;
- Incluant les perspectives d'évolution des activités : tels qu'étudiés par la DARES phénomènes de regain du commerce de proximité, de développement du numérique et d'augmentation des gains de productivité ;
- Analysant l'éventail des métiers offerts d'après la nomenclature du CEREQ et distinguant notamment les niveaux IV (baccalauréat) et V (CAP, BEP) et en regard la demande et l'offre de formation de la main-d'œuvre locale ;
- Incluant les perspectives d'évolution du trafic aérien de Roissy ;
- Incluant l'impact et les garanties de non-concurrence avec les emplois d'International Trade Center (ses salles d'exposition, ses hôtels et restaurants, etc.), d'Aérolians (commerces professionnels d'Asia Center), du projet de requalification du site PSA (incluant 195 000 m² de commerces) et du grand stade Colisée à Tremblay-en-France (ses spectacles, activités sportives et de loisirs).

Dans la mesure où l'« *Analyse prospective du contexte commercial du Nord-Est métropolitain francilien* » de sept. 2013-avril 2014 commandée par l'EPA Plaine de France ne traitait pas de l'emploi, une simple actualisation de cette étude ne répondra pas à notre demande de disposer d'une réelle étude sur l'emploi.

Une étude sur les émissions de polluants et de GES liées à EuropaCity

Nous disposons actuellement d'aucune étude d'émissions de polluants et de Gaz à Effet de Serre (GES) liées à la construction et à l'exploitation du projet EuropaCity et à la ZAC du triangle en général.

Cet aspect est pourtant essentiel dans le débat public à l'aune de la lutte contre les changements climatiques, enjeu majeur des générations actuelles et futures.

L'autorité environnementale a récemment commenté l'étude d'impact de la ZAC du triangle qui contient un certain nombre de données sur le sujet mais qui n'est pas à disposition du public. De plus, comme le souligne l'Ae, cette étude ne prend pas en compte les émissions liées aux déplacements des touristes y compris les déplacements aériens pourtant très fortement émetteurs de GES:

“Pour l'Ae, le projet peut également générer d'autres émissions indirectes : par exemple, le projet EuropaCity étant en partie destiné à attirer des touristes de toutes origines, et compte tenu du choix d'implantation à proximité de deux aéroports, une partie de la clientèle devrait aussi générer des émissions, en cas de voyage à destination du site. L'Ae recommande de préciser la part des émissions de gaz à effet de serre supplémentaires liée aux déplacements aériens ou terrestres principalement motivés par la venue à EuropaCity.”

Nous ajoutons que la construction d'une gare en plein champs induirait du trafic routier de transit dont il conviendra d'étudier également les impacts. De même la question des flux d'approvisionnement et de gestion des déchets en phase de chantier et d'exploitation ne semble pas avoir été étudiée.

L'étude produite devrait donc comprendre les effets conjugués du projet EuropaCity, de la ZAC et de la ligne 17, en phase de construction et d'exploitation.

Enfin, il serait utile de disposer d'une étude sur la qualité de l'air que respireraient les clients d'EuropaCity : teneur en monoxyde d'azote, en dioxyde d'azote, en dioxyde de soufre, ozone

Il semble donc indispensable qu'une ou plusieurs études indépendantes intégrant l'ensemble de ces éléments soit produite.

Une étude sur la qualité des sols du triangle (étude pédologique)

Il est souvent fait référence par certains de la qualité exceptionnelle des sols agricoles du triangle de Gonesse et par d'autres de la pollution des sols par le survol des avions et par la proximité de routes à très gros trafic qui les rendraient à terme impropres à la production alimentaire.

Le porteur du projet prévoit l'implantation d'une ferme urbaine de 7 ha qui *"aurait pour vocation à devenir un lieu de production maraîchère et fruitière, sous serre ou en plein air, à destination des restaurants du site"*.

Afin de trancher sur cette différence de point de vue et d'apprécier la faisabilité de la ferme urbaine, nous souhaiterions disposer d'une étude étayée permettant notamment d'identifier :

- la composition réelle des sols
- le niveau de pollution en différents points et profondeurs
- les capacités de régénération des sols
- le rôle régulateur des terres sur les pollutions, le drainage de l'eau et les pics de chaleur
- les risques en matière de qualité de l'eau en cas de forages
- l'impact en termes de gestion des eaux fluviales de la disparition des terres agricoles

Il semblerait par ailleurs que l'EPA Plaine de France ait déjà réalisé une étude pédologique ait déjà confirmé l'existence d'une Zone humide de classe 3.

Nous demandons en outre, la mise à disposition dans le cadre du débat public des études suivantes, d'ores et déjà réalisées pour le compte de l'EPA Plaine de France

ANTEA	Juin 2012	Synthèse données existantes, étude historique et documentaire sur le point noir et le site de la SARM
SEMOFI	Décembre 2013	Etude bibliographique, synthèse des données géotechniques sur le Triangle de Gonesse
	Janvier 2014	Etude historique et documentaire pour évaluer les risques de pollution des sols sur le Triangle de Gonesse, hors point noir de Gonesse
ANTEA	Juin 2014	Avis technique sur projet d'aménagement sur point noir et terrain SARM
ANTEA	Novembre 2014	Diagnostic autour du point noir de la qualité des sols, des gazs de sol et des eaux souterraines

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Bernard LOUP
Co-Président du CPTG

